

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 1^{er} septembre 2015, à 19 h, aux Serres municipales situées au 7000, boulevard LaSalle, le conseil d'arrondissement statuera, pour le bâtiment situé au 1406, rue Clémenceau, sur une demande de dérogation mineure à certaines dispositions des articles 89, 91 et 97 du règlement de zonage 1700, de façon à :

- Permettre que l'espace de stationnement soit situé en façade;
- Permettre que la profondeur de l'espace de stationnement soit inférieure à la profondeur minimale exigée;
- Permettre que le revêtement de l'espace de stationnement soit un pavé alvéolé plutôt que l'asphalte ou le béton.

Lors de cette séance du mardi 1^{er} septembre 2015, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 13 août 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement